



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-071

#### Approbation Compte Financier Unique – Budget locations et parc des expositions – Exercice 2022 (Finances)

7.12

Rapporteur : Lydie GUERIN

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	35
Nombre de pouvoirs	2
Votants	37

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÈME, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Étaient excusés

Pierre-Frédéric BILLET, Chantal DESEYNE

#### Pouvoirs

Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Silvia COUSIN donne procuration à Caroline VABRE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ

Vu la délibération DEL2021-205 du 14 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 15 décembre 2021 entre la Ville de Dreux et l'Etat et son avenant du 21 décembre 2022 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux DEL2021-217 du 14 décembre 2021, DEL2022-107 du 29 juin 2022, DEL2022-162 du 13 octobre 2022 et DEL2022-210 du 13 décembre 2022 adoptant respectivement le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives n°1 et n°2 de l'exercice 2022.

Considérant que le CFU a vocation à se substituer en 2024 aux deux comptes financiers existants : le compte administratif établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public ;

Considérant que le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

La candidature de la Ville de Dreux ayant été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes, la commune et le comptable public ont produit pour l'exercice 2022 un Compte Financier Unique.

Il est présenté au conseil municipal le Compte Financier Unique 2022 du budget Locations et Parc des expositions dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RECETTES DE L'EXERCICE	1 003 446,00 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	986 797,04€
RESULTAT DE L'EXERCICE (A)	+ 16 648,96 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (B)	- 36 190,79 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE (A + B)</b>	<b>- 19 541,83 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

RECETTES DE L'EXERCICE	240 007,43 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	202 536,70 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (A)	+ 37 470,73 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (B)	+ 575 814,37 €

<b>RESULTAT DE CLOTURE (A + B)</b>	<b>+ 613 285,10 €</b>
<b>RESULTAT TOTAL DE CLOTURE</b>	<b>+ 593 743,27 €</b>
<b>RESTE A REALISER EN RECETTES</b>	<b>0 €</b>
<b>RESTE A REALISER EN DEPENSES</b>	<b>8 489,49 €</b>

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins trois abstentions de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Lydie GUERIN,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la Majorité moins 11 voix contre : Josette PHILIPPE, Pascal ROSSION, Chérif DERBALI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Caroline IFTEN, André HOMPS, Mme GENTIL, Florence ARCHAMBAUDIERE, Maxime DAVID, et 4 abstentions : Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY,

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2022 du budget Locations et Parc des expositions.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 14 AVR. 2023

**Le Maire,**  
**Conseller régional,**  
  
**Pierre-Frédéric BILLET**

